



## MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

No. BN-04-25 4809

Port-au-Prince, le 17 AVR. 2025 20

### AVIS AUX DIRECTEURS DÉPARTEMENTAUX

Dans le cadre de la mise en œuvre des instructions stratégiques du Ministre de la Santé Publique et de la Population, ayant pour priorité l'amélioration de l'accès aux soins et le renforcement des capacités institutionnelles, il est demandé à tous les Directeurs Départementaux Sanitaires de procéder, sans délai, aux recrutements suivants :

- 1. Recrutement de 100 sages-femmes** : à raison de dix (10) par département.
- 2. Recrutement de 300 médecins généralistes** : à raison de trente (30) par département.
- 3. Nomination systématique des médecins boursiers** (programmes bilatéraux, tripartites ou autres) : Tous les médecins généralistes ou spécialistes boursiers en règle avec leur contrat gouvernemental doivent être automatiquement affectés dans les institutions sanitaires dans les zones rurales.
- 4. Nomination systématique des médecins spécialistes** : Tous les spécialistes disponibles doivent être affectés dans les hôpitaux départementaux situés en province, à l'exception de l'Hôpital DE LA PAIX (HUP) et de l'Hôpital ELIAZAR GERMAIN (HEG).
- 5. Recrutement de 100 Chirurgiens-Dentistes, 100 Pharmaciens, 100 Biologistes Médicales** : à raison de dix (10) par département.

Les candidats doivent répondre aux critères établis dans l'appel à candidature transmis en annexe.

Les Directeurs Départementaux sont priés de faire diligence et de transmettre les listes finales des recrutés à la Direction des Ressources Humaines dans les meilleurs délais pour traitement administratif.

Le MSPP compte sur votre pleine collaboration pour la réussite de cette opération nationale prioritaire.

cc. DRH / UADS / DFPSS/ DG

